

## Communications diverses

«**M. LE MAIRE** : Je voudrais tout d'abord saluer Lilyane VIENOT. Après beaucoup d'années, je ne vais pas dire combien, Lilyane VIENOT va nous quitter pour une autre activité, c'est-à-dire qu'elle va prendre un peu de retrait par rapport à ce qu'elle fait aujourd'hui, je ne veux pas dire retraite parce qu'elle est encore très jeune, donc elle va faire autre chose. Lilyane VIENOT a fait toute sa carrière au sein de l'administration municipale où elle a gravi tous les échelons, notamment au Secrétariat Général. Mme VIENOT a exercé ses fonctions durant 7 mandats et elle a assisté à 451 séances de conseil municipal. Ça mérite presque une médaille ça ! 7 mandats, 3 Maires, 451 séances de conseil municipal. Elle va être remplacée par Sandrine BEZ. A Sandrine BEZ je souhaite la bienvenue. A Lilyane VIENOT j'adresse mes remerciements pour tout ce qu'elle a fait ici, elle fait partie de ces femmes et de ces hommes qui ont beaucoup travaillé pour que la Ville soit aujourd'hui comme nous la connaissons et ce sont ces personnes qui sont la mémoire de la ville. Elle nous quitte aujourd'hui, ainsi va la vie, elle aura beaucoup d'occupations avec ses enfants et petits-enfants. Nous ne sommes pas inquiets pour elle et comme beaucoup de personnes qui ont quitté nos services, on la retrouvera certainement dans des activités associatives ou autres. En tout cas je voulais vous remercier vivement (chaleureux applaudissements).

Je voulais aussi par ailleurs vous donner quelques informations : vous l'avez vu, on a eu quelques très bons classements, généralement je ne le dis pas trop, c'est plutôt réconfortant : Besançon la ville où il fait bon investir, Besançon la ville où il fait bon innover, Besançon la ville où il fait bon vivre. C'est encourageant, il faut que ça continue.

Je voudrais aussi remercier entre autres Emmanuel DUMONT pour Besançon.clic dont nous avons fêté le dixième anniversaire. C'est grâce à cette initiative que nous avons pris lors d'un premier mandat que des milliers de jeunes de CE2 ont désormais un accès facilité à Internet. D'ailleurs les premiers bénéficiaires sont grands maintenant, ils ont 16 - 17 ans. Cela permet d'ailleurs que nous ayons de très très bons résultats lorsqu'il y a des tests passés au niveau des écoles pour la connaissance informatique. Je remercie également les services du CHAT parce que vous savez que la particularité de ce service est que tout cela est fait en lien avec le CHAT.

La Ville de Besançon a signé la charte de «ville amie des aînés» en même temps que la Ville de Lyon. C'est positif : nous sommes maintenant ville UNICEF, ville amie des enfants, ville amie des aînés.

Je voudrais aussi avoir un moment d'émotion et de respect, même si ce n'était pas quelqu'un de ma famille politique, suite au décès de Pierre CHANTELAT, ancien Président du Conseil Régional, ancien Maire de Vesoul, ancien Député, il était, au-delà des analyses politiques, un homme de bon sens, un homme de bien, qui s'est beaucoup investi. Il avait lancé la rénovation du centre de Vesoul et le lac de Vaivre. Pierre CHANTELAT était un homme discret, il avait succédé, vous vous en souvenez à Edgar FAURE, il a été le Président de la Région pendant dix années et je voulais simplement qu'en sa mémoire nous observions une minute de silence. Je vais avant cela passer la parole à Pascal BONNET.

**M. Pascal BONNET** : Je voulais vous remercier d'y avoir pensé dans la mesure où j'ai passé les débuts de ma vie militante aux côtés de Pierre CHANTELAT au sein du parti républicain. Il était aussi natif de Besançon et il aimait cette ville, il était un Franc-Comtois assez discret et travailleur, souvent dans l'ombre. Il a été pendant dix ans Président de la Région mais avant cela il a été, aux côtés d'Edgar FAURE, celui qui, au quotidien, faisait tourner la Région et je crois que si la Région est aujourd'hui ce qu'elle est, ce sont les fondations qu'il y a apportées qui y sont pour beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose donc d'observer, si vous le voulez bien, une minute de silence.

\* \* \*

Je vous remercie. Je crois d'ailleurs que dans les instants politiques un peu compliqués que nous vivons actuellement, il est plus que jamais nécessaire de rappeler qu'au-delà des divergences nous avons tous un intérêt commun, c'est l'intérêt général. Se respecter les uns les autres, même lorsqu'on ne partage pas les mêmes opinions politiques est ce qui peut faire la grandeur de l'engagement politique. Je pense que cela peut nous inciter à beaucoup de respect, les uns vis-à-vis des autres dans toutes les assemblées et entre autres au sein de celle-ci.

**M. Philippe GONON** : Je voudrais également Monsieur le Maire vous remercier de ces mots qui nous vont droit au cœur. Merci.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, je crois que c'est un hommage unanime à Pierre CHANTELAT.

Je voudrais aussi vous donner une information en avant-première, vous la verrez certainement demain dans la presse : vous savez que nous avons un contentieux concernant le site de la Rhodiacéta. La Ville de Besançon, vous le savez, avait décidé d'exercer son droit de préemption par décision du 6 novembre 2009, au prix de 800 000 €. Le propriétaire de ce site voulait le vendre à un prix beaucoup plus élevé. Ce prix avait été établi sur la base de l'estimation de France Domaine. Cette offre a été faite, c'est important à signaler, sous réserve du coût de déconstruction et de dépollution du site. Le juge de l'expropriation a été saisi en décembre 2009 à l'initiative de la Ville pour une fixation judiciaire du prix suite à la décision de la SARL Physenti de maintenir le prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, ce qu'on appelle la DIA, à 10 250 000 €. Le juge de l'expropriation a ordonné, par jugement du 25 février 2010 une mesure d'expertise et désigné M. BOULEZ pour estimer la valeur vénale des biens et objets de la préemption. Le rapport de l'expert a conclu en juin dernier à une valeur totale de l'ensemble de 680 000 € hors coût de dépollution estimé à environ 4 400 000 €. La valeur de l'ensemble est, selon l'expert, non seulement nulle mais négative. Ces conclusions ont conduit la ville dans ses dernières écritures à solliciter du juge de l'expropriation qu'il fixe un prix à l'euro symbolique pour l'indemnité globale de dépossession de l'ensemble immobilier. Le juge vient de rendre sa décision cet après-midi et notre avocat, Me GHAYE, nous a fait savoir que le prix de l'ensemble avait été fixé à 1 €. Des frais de justice, 3 000 €, sont par ailleurs mis à la charge de la SARL Physenti au bénéfice de la Ville. Le jugement doit nous être notifié et il nous appartiendra de le signifier à la SARL Physenti. Celle-ci aura à cet instant deux solutions : soit renoncer à la vente et nous acquerrons le bien pour 1 €, soit faire appel dans un délai d'un mois. On peut penser que la SARL Physenti refusera le prix fixé et retirera le bien de la vente. A cet instant je dois donc dire que la Ville est légitimée dans ses positions et nous disposons donc, aujourd'hui, d'un jugement fixant une indemnité qui nous sera très utile dans la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, projet urbain des Prés de Vaux que nous allons engager au Conseil Municipal de décembre prochain. Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à cela. C'est une décision de justice que bien sûr je ne commenterai pas et que je vous demande de ne pas commenter d'ailleurs. C'est pour ça que je m'en suis tenu à cette déclaration-là que j'ai auparavant fait valider par notre avocat pour éviter une multitude de recours. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle qui confirme ce que nous pensions.

Nous allons maintenant désigner un secrétaire de séance : Joëlle SCHIRRER».

*Récépissé préfectoral du 2 novembre 2011.*